



Chères Foulquoises, chers Foulquois,

Suite à la mise en place du confinement et des recommandations sanitaires, nous vous informons que :

- La cérémonie du 11 Novembre 2020 pourra bien avoir lieu, seuls le Maire, les adjoints, les conseillers et les anciens combattants pourront y participer. Exceptionnellement, il n'y aura pas l'habituel verre de l'amitié après celle-ci.
- La formation à l'utilisation du défibrillateur dispensée par les Sapeurs-Pompiers de Bucquoy, initialement prévue le mercredi 18 Novembre 2020, est reportée. Afin de répondre à votre attente, étant donné l'enthousiasme que vous nous avez montré en vous inscrivant en nombre pour celle-ci, nous vous informerons dès qu'une date sera proposée.
- Le Pas-de-Calais est passé mercredi en risque « élevé » d'introduction de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs. Il est donc demandé **la surveillance clinique quotidienne** dans les élevages, toutes les **compétitions de pigeons voyageurs sont interdites**, il est imposé **la claustration des volailles** (ou protection de celles-ci par un filet) dans les élevages **commerciaux et privés**, l'organisation de rassemblements d'oiseaux est interdite, **le transport et le lâcher de gibiers à plumes est proscrits, le transport et l'utilisation d'appelants est également interdit**.  
L'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Merci de votre compréhension.

Prenez soin de vous

L'équipe municipale



Chères Foulquoises, chers Foulquois,

Suite à la mise en place du confinement et des recommandations sanitaires, nous vous informons que :

- La cérémonie du 11 Novembre 2020 pourra bien avoir lieu, seuls le Maire, les adjoints, les conseillers et les anciens combattants pourront y participer. Exceptionnellement, il n'y aura pas l'habituel verre de l'amitié après celle-ci.
- La formation à l'utilisation du défibrillateur dispensée par les Sapeurs-Pompiers de Bucquoy, initialement prévue le mercredi 18 Novembre 2020, est reportée. Afin de répondre à votre attente, étant donné l'enthousiasme que vous nous avez montré en vous inscrivant en nombre pour celle-ci, nous vous informerons dès qu'une date sera proposée.
- Le Pas-de-Calais est passé mercredi en risque « élevé » d'introduction de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs. Il est donc demandé **la surveillance clinique quotidienne** dans les élevages, toutes les **compétitions de pigeons voyageurs sont interdites**, il est imposé **la claustration des volailles** (ou protection de celles-ci par un filet) dans les élevages **commerciaux et privés**, l'organisation de rassemblements d'oiseaux est interdite, **le transport et le lâcher de gibiers à plumes est proscrits, le transport et l'utilisation d'appelants est également interdit**.  
L'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Merci de votre compréhension.

Prenez soin de vous

L'équipe municipale